



Berne, 26 avril 2017

Perspective session spéciale 2017

Session spéciale Conseil national

Ma, 2.5.	Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Modification (16.055)
----------	--

Initiatives parlementaires

Ma, 2.5., me, 3.5. ou je, 4.5.	Iv.pa. Groupe BD. Accorder des financements de départ en vue de la mise en place d'écoles à ho-raire continu, en se concentrant sur les modèles adaptés aux régions, y compris sur les solu-tions pour les vacances scolaires, pour qu'il soit plus facile de concilier vie de famille et vie pro-fessionnelle (15.420)
Ma, 2.5., me, 3.5. ou je, 4.5.	Iv.pa Heim. Exploiter et développer intelligemment le potentiel qu'offrent les salariés âgés sur le marché du travail (CSEC) (15.489)

Interventions du DFI

Ma, 2.5.	Po. Schmid-Federer. Ne pas négliger les enfants soignant des proches (15.3456)
Ma, 2.5.	Po. Analyse coûts-bénéfices des modèles de congé parental (15.3722/15.3680)
Ma, 2.5.	Mo. Enquête sur le congé de paternité en Suisse (15.3734)

Interventions du DETEC

Me, 3.5.	Mo. Rickli Natalie. La Confédération ne doit plus être l'actionnaire majoritaire de Swisscom (16.3157)
Me, 3.5.	Po. Schwaab. Etude du stress au travail dans les entreprises de service public (16.3448)

Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Modification (16.055) : l'accueil extra-familial pour enfants charge de manière disproportionnée le revenu des parents en Suisse. Si le coût des offres est comparable avec celui des pays voisins, les parents suisses paient par contre une participation à ces coûts beaucoup plus élevée. C'est la raison pour laquelle en Suisse, l'activité professionnelle des deux parents n'en vaut fréquemment que partiellement la peine ou même pas. Pour les parents aux horaires de travail irréguliers, ou pendant les vacances scolaires, il y a encore la difficulté de ne pas trouver d'offre d'accueil extra-familial satisfaisante. C'est pourquoi, le Conseil fédéral veut soutenir de manière ciblée au cours des prochaines années les cantons qui étendent le soutien financier de l'accueil extra-familial pour enfants pour les parents. En outre, il veut aussi soutenir des projets pour des offres d'accueil aux horaires élargis. Le Conseil des Etats a accepté le crédit d'engagement prévu à cette fin. La commission sociale du Conseil national propose de suivre le Conseil des Etats.

Un meilleur accueil extra-familial pour enfants est un facteur-clé pour mieux concilier la vie professionnelle et familiale. Il s'avère être aussi déterminant pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié au moyen d'une plus forte participation des mères à la vie active. On n'y parviendra pas sans investissements supplémentaires. Mais ceux-ci en valent la peine :

- L'utilité des structures d'accueil de jour pour enfants est confirmée sur le plan économique : pour un franc investi, 2.6 à 3.5 francs reviennent à long terme aux pouvoirs publics. Le meilleur rapport utilité-coût revient à la Confédération. Il est donc tout indiqué que la Confédération participe au financement.¹
- Une meilleure infrastructure d'accueil contribue à l'augmentation du nombre de personnes qualifiées. Des études estiment à près d'un million le nombre de personnes qualifiées manquantes pour les prochaines décennies. Une augmentation du degré d'occupation des personnes à temps partiel ne pourra avoir lieu que si les coûts de l'accueil extra-familial pour enfants n'absorbent pas complètement le gain salarial supplémentaire.²
- Une bonne infrastructure d'accueil extra-familiale favorise l'égalité des deux parents et une répartition des rôles égalitaire. Cela correspond au désir de très nombreux parents, en particulier de ceux qui ne vivent pas aujourd'hui selon ce modèle égalitaire.³

Une minorité de la commission préparatoire estime que l'on pourrait résoudre la situation rien que par des déductions fiscales plus élevées pour les frais de garde. C'est pourquoi, des aides financières supplémentaires n'auraient plus lieu d'être. Travail.Suisse recommande, certes, des déductions fiscales pour les frais de garde. Mais cela ne suffit de loin pas. En effet, l'impact des coûts d'accueil extra-familial dépasse clairement l'influence négative de l'imposition fiscale sur l'incitation à travailler⁴. Les effets les plus négatifs sur l'activité lucrative résident en Suisse car les coûts des structures d'accueil des enfants sont chez nous en grande partie transférés aux parents. Pour modifier cette situation, les aides financières proposées sont nécessaires. Les deux projets se complètent et il ne faut pas les opposer l'un à l'autre.

¹ http://www.buerobass.ch/studien/Popup_d.php?projektId=98

² <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-51498.html>

³ www.nfp60.ch und Lévy/Le Goff: Devenir parents, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre.

⁴ Lire par exemple la version courte de l'étude: "Familienfreundliche Steuer- und Tarifsysteime – Vergleich der Kantone Basel-Stadt und Zürich" s. 9 http://www.personalradar.ch/wp-content/uploads/2012/08/Zusammenfassung-der-Gesamtstudie-Familienfreundliche-Steuer-und-Tarifsysteime.-Vergleich-der-Kantone-Basel-Stadt-und-Z%C3%BCrich_.pdf

- Travail.Suisse recommande au Conseil national de suivre sa commission et le Conseil national et d'accepter le crédit d'engagement prévu dans ce but.

Mardi, 2.5., mercredi, 3.5. et jeudi 4.5.2017 – Initiatives parlementaires 1^{ère} phase

Iv.pa. Groupe BD. Accorder des financements de départ en vue de la mise en place d'écoles à horaire continu, en se concentrant sur les modèles adaptés aux régions, y compris sur les solutions pour les vacances scolaires, pour qu'il soit plus facile de concilier vie de famille et vie professionnelle (15.420) : de grandes différences persistent selon les régions concernant l'offre d'écoles à horaire continu. Si l'on veut que l'initiative pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié couvre toute la Suisse, des efforts supplémentaires sont à faire à ce niveau. Si nécessaire, la demande de l'initiative parlementaire peut être intégrée plus tard dans l'objet 16.055 (voir ci-dessus).

- Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative.

Iv.pa Heim. Exploiter et développer intelligemment le potentiel qu'offrent les salariés âgés sur le marché du travail (CSEC) (15.489) : au vu de l'évolution économique, il est indispensable que le Parlement mette en place une politique qui exploite et développe intelligemment le potentiel des salariés âgés. Sinon, le danger est réel que les salariés âgés (à partir de 45 ans) soient poussés hors du marché du travail car ils ne répondent plus aux nouvelles qualifications exigées du marché du travail en raison de leur formation « vieillissante ». Même si ces déqualifications ne concernent de loin pas tous les salariés âgés, il faut développer néanmoins pour les personnes concernées une politique ciblée de formation continue, de requalification et de reconversion et réorientation professionnelle.

- Travail.Suisse recommande l'acceptation de cette initiative parlementaire.

Mardi, 2.5.2017 – Interventions du DFI

Po. Schmid-Federer. Ne pas négliger les enfants soignant des proches (15.3456) : le postulat veut mettre en lumière un aspect important du travail de « care » : celui des enfants qui soignent des proches. On en sait très peu sur le sujet, des études sont en cours. Dans sa réponse, le Conseil fédéral assure que son plan d'action de soutien et de décharge en faveur des proches aidants accordera une attention particulière aux besoins spécifiques des mineurs.

- Travail.Suisse en prend acte et surveillera attentivement ce qu'il ressortira du programme de promotion 2017-2020 qui vient de paraître et qui ne mentionne pas expressément cette frange particulière de la population.

Po. Analyse coûts-bénéfices des modèles de congé parental (15.3722/15.3680) : les deux postulats demandent au Conseil fédéral de présenter une analyse coûts-bénéfices des effets économiques à long terme de différents modèles de congé parental et de congé paternité. Le Conseil fédéral considère qu'une telle analyse ne mène pas au but recherché en expliquant qu'une telle analyse reposerait sur trop d'hypothèses incertaines. Pour Travail.Suisse, il existe suffisamment de données en particulier dans les pays qui ont introduit un congé parental ou de temps pour les pères (par exemple la Suède ou l'Allemagne) qui peuvent faire l'objet d'évaluations, extrapolables à la Suisse sous réserve d'adaptations. Travail.Suisse est aussi d'avis qu'on a besoin de bases plus fiables pour évaluer les effets des modèles de congé parental et de temps pour les pères. Cela aussi dans la perspective de

l'initiative populaire en cours sur le congé paternité de Travail.Suisse et de différentes organisations masculines, féminines et des familles (www.conge-paternite.ch).

→ Travail.Suisse recommande ainsi d'accepter le postulat.

Mo. Enquête sur le congé de paternité en Suisse (15.3734) : le Conseil fédéral est chargé d'effectuer une enquête sur la situation actuelle du congé de paternité en Suisse. Il devrait faire une analyse des besoins des pères et des pratiques courantes concernant la prise du congé de paternité. Le Conseil fédéral estime qu'on ne pourrait pas tirer de généralisations d'une telle enquête et la rejette, la jugeant trop complexe à mener. Travail.Suisse contredit clairement le Conseil fédéral : certes, le Conseil fédéral a présenté dans son rapport de 2013 différents modèles de congé parental et de paternité et soumis à une évaluation. Ce qui manque en revanche, c'est une analyse de la présence des pères et des besoins des familles pendant les premières semaines de vie et pendant la première année de l'enfant. Des questions comme « quelles prestations volontaires accordent les employeurs ? Combien de jours de congé les pères obtiennent-ils ? Quelle est la part des congés payés et non payés ? » restent sans réponse. On peut faire une telle analyse par échantillonnage et obtenir ainsi une vision claire de la réalité actuelle au sujet du congé de paternité. Cela est nécessaire et faisable dans la perspective de l'initiative populaire en cours sur le congé de paternité de Travail.Suisse et de différentes organisations masculines, féminines et des familles (www.conge-paternite.ch).

→ Travail.Suisse recommande ainsi d'accepter la motion.

Mercredi 3.5.2017 – Interventions du DETEC

Mo. Rickli Natalie. La Confédération ne doit plus être l'actionnaire majoritaire de Swisscom (16.3157) : si la Confédération devenait devenir un actionnaire minoritaire de Swisscom, la voie pour la privatisation de Swisscom serait ouverte, ce qui aurait de graves répercussions pour le service public. Par ailleurs, la participation majoritaire actuelle de la Confédération n'empêche en rien Swisscom, vu l'indépendance de son Conseil d'administration et de sa direction dans la gestion de l'entreprise, d'être concurrentiel sur le marché des télécommunications. Les performances de Swisscom le prouvent bien.

→ Travail.Suisse recommande, comme le Conseil fédéral, le rejet de la motion.

Po. Schwaab. Etude du stress au travail dans les entreprises de service public (16.3448) : le postulat demande un rapport sur la santé au travail dans les entreprises de service public détenues par la Confédération et leurs sous-traitants, qui mettra en particulier l'accent sur le stress au travail, sur les arrêts de travail pour cause de maladie et sur l'évolution de l'état de santé des collaborateurs durant les dernières années. Les risques psycho-sociaux et le stress et les burnout qui en résultent affectent toujours plus lourdement les travailleurs et travailleuses dans l'univers professionnel. Diverses études (par exemple l'étude sur le stress du SECO et le « Baromètre conditions de travail » de Travail.Suisse) indiquent que le stress a augmenté au cours des dernières années. La Confédération, comme propriétaire des entreprises de service public, a une responsabilité vis-à-vis des travailleurs et travailleuses du service public. Les entreprises publiques ont en même temps une fonction de modèle à suivre pour d'autres entreprises en ce qui concerne les conditions de travail en général et la manière de gérer le stress et les risques psycho-sociaux en particulier. Un rapport sur le stress au travail dans les entreprises de service public contribuerait à identifier les risques psycho-sociaux et prévenir une évolution négative.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter ce postulat